

## COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE CIH BANK ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Sous la présidence de Monsieur Lotfi SEKKAT, Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier, la société anonyme au capital social de 3.560.562.400 Dirhams, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 22 mai 2026 à 16 heures au siège social situé au 187, Avenue Hassan II, Casablanca.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, telles qu'elles ont été publiées dans le journal d'annonces légales Finances News Hebdo le 21 avril 2026.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Crédit Immobilier et Hôtelier se présente comme suit :

Résolutions	Objet	Nombre d'actions (d) : Présents ou représentés (a)	% du capital (b)	Votes valablement exprimés (c)	Voix « Contre »		Abstentions	Voix « Pour »		Résultat de l'adoption de la résolution
					Nombre	%		Nombre	%	
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b>	Ratification des modalités de convocations à l'Assemblée générale extraordinaire.	25.832.730	72,55%	25.832.730	0	0	0	25.832.730	100%	Approuvé
<b>2<sup>e</sup> résolution</b>	Lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription sur l'augmentation de capital réservée au personnel de la banque et ses filiales d'un montant maximum de 250.000.000 de dirhams.	25.832.730	72,55%	25.832.730	0	0	0	25.832.730	100%	Approuvé
<b>3<sup>e</sup> résolution</b>	Augmentation du capital réservée au personnel de la banque et ses filiales à hauteur d'un montant maximum de 250.000.000 dirhams avec suppression du droit préférentiel de souscription.	25.832.730	72,55%	25.832.730	0	0	0	25.832.730	100%	Approuvé
<b>4<sup>e</sup> résolution</b>	Lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription sur l'augmentation de capital d'un montant maximum de 750.000.000 de dirhams.	25.832.730	72,55%	25.832.730	0	0	0	25.832.730	100%	Approuvé
<b>5<sup>e</sup> résolution</b>	Augmentation du capital social à hauteur d'un montant maximum de 750.000.000 dirhams avec suppression du droit préférentiel de souscription et par émission d'actions nouvelles à libérer par des apports en numéraire.	25.832.730	72,55%	25.832.730	0	0	0	25.832.730	100%	Approuvé
<b>6<sup>e</sup> résolution</b>	Pouvoirs au Conseil d'Administration et au PDG à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer l'intégralité des modalités, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts.	25.832.730	72,55%	25.832.730	0	0	0	25.832.730	100%	Approuvé
<b>7<sup>e</sup> résolution</b>	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales	25.832.730	72,55%	25.832.730	0	0	0	25.832.730	100%	Approuvé

Conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi 17-95, telles que modifiées et complétées par la loi 78-12.

(a) - Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés ;

(b) - La proportion du capital représentée par ce vote ;

(c) - Le nombre total des votes valablement exprimés : après exclusion des actionnaires ne devant pas prendre part au vote en vertu des dispositions de la loi 17-95 ;

(d) - Une action correspond à une voix.